

Certifié conforme

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>21MBC</b>		Exercice N clos le <b>31122023</b>		Exercice N-1 clos le		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210						
	Production vendue	biens		215		214					
		services *		217		218		17 650			
		dont export et livraisons intracommunautaires									
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222						
	Production immobilisée *				224						
Subventions d'exploitation reçues				226							
Autres produits				230		1					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		17 651					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234						
	Variation de stock (marchandises) *				236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240						
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242		11 725				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244						
	Rémunérations du personnel *				250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-I)				252						
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al 3 du CGI)		255		254		386				
	Dotations aux provisions				256						
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		1				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260								
Total des charges d'exploitation (II)				264		12 112					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270		5 539					
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)				280		10 032				
	Produits exceptionnels (IV)				290						
	Charges financières (V)				294						
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
	Impôts sur les bénéfices *				306		2 336				
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				310		13 235				
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		13 235		314			
Régime fiscal	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		2 336				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		330						
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		992		
	ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit		346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)		655		641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		645		647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		649		990	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1		352		15 571			
				Déficit col. 2		354					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356						
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :								360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1		370		15 571			
				Déficit col. 2		372					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**21MBC**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 19 Chemin de chez Daufour, 17500 SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN**  
**921 043 444 RCS Saintes**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 25 JUIN 2024**

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

**QUATRIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 13 234,84 euros de la manière suivante :

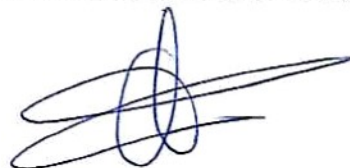
Bénéfice de l'exercice	13 234,84 euros
A la réserve légale <i>Réserve légale totalement dotée</i>	1 000,00 euros
Le solde, soit Au compte « autres réserves ».	----- 12 234,84 euros

L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

**Certifié conforme**

**La Présidente**  
**Madame Marlène CHEVREUX**



Désignation de l'entreprise <b>2IMBC</b>		<b>19 Chemin de chez Daufour</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		<b>17500 SAINT-GERMAIN-DE-LUSIGNAN</b>			
SIRET		Durée de l'exercice en nombre de mois *		14	
9 2 1 0 4 3 4 4 4 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice précédent *			
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		31122023			
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 912	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	3 020	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	4 932	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *	064	066		
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	072	074	212 204	
		080	082		
	Valueurs mobilières de placement	084	086	9 046	
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098		
	<b>Total II</b>	096	098	221 249	
<b>Total général (I + II)</b>	110	112	226 568	226 182	
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	13 235		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	<b>Total I</b>	142	23 235		
Provisions pour risques et charges	154				
<b>Total II</b>	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 682		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )	172	2 865		
	Comptes courants d'associés	173	196 400		
	Autres dettes	175			
	Produits constatés d'avance	174			
<b>Total III</b>	176	202 947			
<b>Total général (I + II + III)</b>	180	226 182			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	20	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	211 632	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros


Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **226 182** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **27 683** euros et un total **charges** de **14 448** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **13 235** euros.

L'exercice considéré débute le **01/11/2022** et finit le **31/12/2023**.  
Il a une durée de **14** mois.

Il s'agit du premier exercice de la société créée le 02/11/2022

*Certifié conforme*  


## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont:

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange, ou à leur coût de production.

En application des dispositions du PCG issues des règlements CRC 2002-10 et 2004-06, il a été procédé à une analyse des immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

\* Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Immobilisations financières**

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise; Elle est déterminée, selon les caractéristiques propres à chaque filiale, par rapport aux capitaux propres ré-estimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## **Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite.

Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

# Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
<b>ACTIONS / PARTS SOCIALES</b>	Du capital social début exercice		100,00	100,0000	10 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>100,00</b>	<b>100,0000</b>	<b>10 000,00</b>

# Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2023

	Capital	Capitaux propres	Q uote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette
<b>A. Renseignements détaillés</b>					
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
MER ET MONTAGNE (1)	10 000	5 259	30,00	3 000	3 000
<b>1. Filiales (Plus de 50 %)</b>					
<b>2. Participations (10 à 50 %)</b>					
MER ET MONTAGNE (1)	210 764			(4 741)	
<b>B. Renseignements globaux</b>					
	<b>Filiales non reprises en A</b>		<b>Participations non reprises en A</b>		
	françaises	étrangères	françaises	étrangères	
Capital					
Capitaux propres					
Quote part détenue en pourcentage					
Valeur comptable des titres détenus - Brute					
Valeur comptable des titres détenus - Nette					
Prêts et avances consentis					
Montant des cautions et avals					
Chiffre d'affaires					
Résultat du dernier exercice clos					
Dividendes encaissés					

(1) La société MER ET MONTAGNE clôturant au 30/11/2023, les données présentées dans ce tableau sont celles issues des états financiers.